



TUNISIE

Mai 2015

DEMANDE D'EXTENSION DE L'ACCORD DE CONFIRMATION — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ET RAPPORT DES SERVICES DU FMI

Dans le cadre de la demande d'une extension de l'accord de confirmation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Ce document sur la Tunisie a été établi par une équipe des services du FMI pour examen par le Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition. Il repose sur les informations disponibles au moment de son achèvement le 1er mai 2015.

La politique de transparence du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations qui sont sensibles pour les marchés ou qui constituent une divulgation prématurée des intentions des autorités dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 202 623 7430 • Télécopie : +1 202 623 7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix unitaire : 18 dollars

Fonds monétaire international
Washington



TUNISIE

DEMANDE D'EXTENSION DE L'ACCORD DE CONFIRMATION

1er mai 2015

Approuvé par
Daniela Gressani (MCD) et
Taline Koranchelian (SPR)

Rédigé par le Département Moyen-Orient et Asie centrale, en consultation avec d'autres départements.

1. Dans la lettre ci-jointe, les autorités tunisiennes sollicitent une extension de sept mois de l'accord de confirmation, jusqu'au 31 décembre 2015, afin de disposer d'un temps nécessaire pour mettre en œuvre les mesures requises pour tenir les engagements nécessaires pour achever les sixième et septième revues du programme et effectuer des achats d'environ 358,125 millions de DTS, soit environ 520 millions de dollars.
2. Le 7 juin 2013, le Conseil d'administration a approuvé un accord de confirmation de 24 mois pour un montant équivalent à 400 % de la quote-part (1,146 milliard de DTS, soit environ 1,75 milliard de dollars). Après l'achèvement de la cinquième revue le 12 décembre 2014, les achats au titre de l'accord atteignaient 787, 875 millions de DTS, soit environ 1,15 milliard de dollars.
3. La sixième revue, initialement prévue avant fin mars 2015, a été différée. Si les critères de réalisation quantitatifs pour fin décembre 2014 et fin mars 2015 semblent avoir été réalisés (avec une émission obligataire internationale de 1 milliard de dollars qui a aidé les autorités à atteindre les objectifs de réserves fixés pour fin mars), le programme de réformes structurelles n'a pas progressé comme prévu (seuls deux des dix repères structurels établis pour la période entre décembre 2014 et mars 2015 ont été réalisés), principalement parce que les autorités se sont focalisés à former un gouvernement de coalition et à approuver une réglementation interne pour le nouveau Parlement. L'adoption de lois longtemps attendues et nécessaires pour favoriser une croissance plus solidaire et réduire les facteurs de vulnérabilité reste en suspens dans de nombreux domaines, à l'instar du secteur bancaire, la concurrence, les partenariats public-privé et l'établissement de la société de gestion d'actifs.
4. Les entretiens entre les autorités et les services du FMI sur les mesures qui étayent la sixième revue sont en cours. Les principales questions qui doivent être résolues afin d'achever la prochaine revue (avec un achat prévu de 214, 875 millions de DTS, soit environ 319 millions de dollars) sont les suivantes : i) la recapitalisation et la restructuration effectives des banques publiques conformément aux bonnes pratiques internationales ; ii) l'approbation par le Parlement d'un dispositif adéquat de résolution bancaire et iii) le maintien d'une politique budgétaire et d'une composition des dépenses appropriées.

5. Les services du FMI comptent mener les entretiens concernant la sixième revue et les consultations au titre de l'article IV fin mai 2015 (sur la base des données à fin mars) en vue de présenter au Conseil d'administration une demande de conclusion de la revue avant fin juillet 2015. Les autorités ont indiqué aux services du FMI qu'elles demanderont une modification du calendrier dans le cadre de la sixième revue afin que le décaissement final au titre de l'accord de confirmation soit disponible à la mi-novembre 2015 (la revue devant être achevée avant décembre 2015) sur la base de nouveaux critères de réalisation quantitatifs et repères structurels pour fin septembre et qui devront être établis lors de la sixième revue. Des objectifs indicatifs pour fin juin seront également fixés à l'occasion de la sixième revue.

6. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités d'une extension de l'accord jusqu'au 31 décembre 2015. En conséquence, le projet de décision ci-après est soumis au Conseil d'administration pour adoption.

Tunis, le 30 avril 2015

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431

Madame la Directrice Générale,

Le 7 juin 2013, le Conseil d'Administration du FMI a approuvé un accord de confirmation de 24 mois en faveur de la Tunisie. Cet accord a aidé la Tunisie à maintenir la stabilité macroéconomique et à soutenir un programme de réformes visant à générer une croissance plus forte et plus inclusive dans une période où notre économie était confrontée à une transition politique prolongée et à une conjoncture économique internationale difficile. La transition politique historique a abouti le 5 février 2015 à la formation du premier gouvernement tunisien post-transition, qui dès sa prise de fonction, a procédé à une évaluation de la situation économique dans les régions de l'intérieur ainsi qu'à l'examen des politiques économiques et engagements existants dans le cadre de l'actuel programme de réformes soutenu par le FMI. À la suite de cette évaluation, le Gouvernement et la Banque Centrale de Tunisie demandent par la présente que l'accord de confirmation soit prolongé de sept mois afin de nous permettre d'appliquer les mesures de politiques économique prévues dans notre programme de réforme et nous donner suffisamment de temps pour compléter les sixième et septième revues de l'accord de confirmation.

Dans la poursuite des objectifs de notre programme, nous avons l'intention de mettre en œuvre au cours des prochaines semaines les volets fondamentaux de la réforme du secteur bancaire, en particulier la recapitalisation et la restructuration effectives des banques publiques conformément aux bonnes pratiques internationales (y compris des modifications du cadre de gouvernance) ainsi qu'un mécanisme approprié de cadre de résolution bancaire. Sur le plan budgétaire, nous finalisons actuellement une réforme fiscale globale et restons déterminés à maîtriser les équilibres budgétaires de 2015 tels que définis dans le cadre du programme. Enfin, nous avons l'intention de travailler en étroite collaboration avec le nouveau Parlement afin d'accélérer l'approbation d'un certain nombre de textes législatifs relatifs au renforcement de la croissance économique, notamment la loi sur la concurrence, la loi sur les partenariats public-privé, et la loi sur les faillites.

Le Gouvernement et la Banque Centrale de Tunisie considèrent que le prolongement de l'accord jusqu'au 31 décembre 2015 et le décaissement des tranches restantes du crédit avant la fin de l'année offrent suffisamment de flexibilité pour atteindre les principaux objectifs de notre programme économique et de réformes appuyé par le FMI et sur lequel nous sommes résolument engagés. Nous continuerons à consulter les services du FMI préalablement à toute révision de politiques macroéconomiques, et ce, conformément aux politiques de consultation du FMI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

Chedly Ayari
Gouverneur, Banque centrale de Tunisie

Slim Chaker
Ministre des Finances



Communiqué de presse n° 15/229
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 18 mai 2015

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le FMI approuve une extension de sept mois de l'accord de confirmation avec la Tunisie

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé le 11 mai 2015 — la décision a été prise sans réunion du Conseil¹ — une extension de sept mois, jusqu'au 31 décembre 2015, de l'accord de confirmation avec la Tunisie. Cette extension donnera aux autorités tunisiennes le temps d'appliquer les mesures requises pour tenir les engagements futurs — concernant notamment les réformes bancaire et budgétaire — qui contribueront à réduire les vulnérabilités de l'économie et à promouvoir une croissance plus forte et solidaire. Une mission se rendra à Tunis fin mai 2015 pour mener les consultations au titre de l'article IV et procéder à la sixième revue de l'accord de confirmation.

L'accord de confirmation de deux ans, d'un montant de 1,146 milliard de DTS (environ 1,75 milliard de dollars, soit 400 % de la quote-part de la Tunisie au FMI) a été approuvé par le Conseil d'administration le 7 juin 2013 ([voir communiqué de presse 13/202](#)). Après la conclusion de la cinquième revue en décembre 2014, les décaissements au titre de cet accord ont atteint 787,875 millions de DTS (environ 1,15 milliard de dollars).

¹ Le Conseil d'administration arrête ses décisions selon la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans réunion formelle.